

Décision du Maire n° 2025/01

=====

Objet : Relance de l'appel à manifestations d'intérêt concernant la location de la cellule commerciale située 45 rue de la République

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2024-067 du conseil municipal en date du 8 juillet 2024 relative aux délégations accordées au Maire ;

Vu la délibération n°2024-098 du conseil municipal en date du 30 septembre 2024 relative au lancement d'un appel à manifestations d'intérêt concernant la location de la cellule commerciale située 45 rue de la République et mettant en place un comité d'agrément chargé d'analyser les projets présentés ;

Considérant le projet reçu dans le cadre de l'appel à manifestations d'intérêt et l'avis du comité d'agrément réuni le 13 janvier 2025, proposant de ne pas le retenir au regard de son caractère incomplet ;

Monsieur le Maire,

CONSTATE le caractère infructueux de l'appel à manifestations d'intérêt dont l'échéance de remise des candidatures était fixée au 6 janvier 2025.

DÉCIDE de relancer l'appel à manifestations d'intérêt dans les conditions approuvées par le conseil municipal par délibération du 30 septembre 2024 et de fixer une nouvelle échéance de remise des candidatures au mercredi 19 mars 2025 à midi.

Fait à Le Teil, le 22 janvier 2025,
Par délégation du Conseil Municipal
Le Maire,



Olivier PEVERELLI